

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance 26 septembre 2022 à 19 heures

Présents : ANDRÉ Valérie, LESAGE Claude, HERRAULT Françoise, VAGNON Raymond, VANIN IUNG Danièle, MADELON Caroline, DUMAZ Jean-Luc, MICCICHE Virginie, PERROUSE Bernard, DUFFOURD Alexandrine, MARTIN François, BERNARD-BRET Yohann, BRENGUIER Michaël, Anaïs HERBIN

Excusés : PICHE Barthélémy, donne pouvoir à Valérie ANDRÉ
NOLLET Mauricette, donne pouvoir à Claude LESAGE
BEETSCHEN Ghislaine, donne pouvoir à Virginie MICCHICHE
SARZIER Audrey, donne pouvoir à Françoise HERRAULT
ETIENNE Christian

1 Approbation du compte-rendu de la séance du 29 Aout 2022

Le procès-verbal de la séance du 29 août 2022, adressé aux membres du conseil le 05 septembre 2022 et affiché le 05 septembre 2022 est adopté à l'unanimité

Vote Pour : 16 Contre : 0 Abs. : 0

2 DÉLIBÉRATIONS

Personnel

- Participation financière « prévoyance »

Madame Le Maire rappelle que la commune avait saisi le comité technique de centre de gestion pour modifier le montant de la participation financière versée aux agents adhérents au dispositif de prévoyance. Lors de la séance du 30 août dernier le comité technique a rendu un avis favorable, le montant passera donc de 2 €/mois/agent proratisé en fonction de la quotité du temps de travail à 5 €/mois/agent non proratisé sur la quotité de temps de travail.

Vote Pour : 16 Contre : 0 Abs. : 0

Administration générale

- Chartes d'accueil à la médiathèque : école, crèche, relais assistantes maternelles (RAM)

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal une charte d'accueil des classes de l'école à la médiathèque. Elle a été présentée aux enseignants qui l'ont acceptée. Elle a pour but de définir le fonctionnement, les rôles et les obligations de chacun.

Les chartes d'accueil de la crèche et du RAM seront présentées lors d'un prochain conseil

Vote Pour : 16 Contre : 0 Abs. : 0

3 INFORMATIONS DU MAIRE

Travaux

- Voirie signalisation

Le marquage au sol a été effectué sur la commune courant septembre. Les travaux prévus au niveau de la fruitière ont été décalés, en effet il faut attendre la fin de l'intervention de l'entreprise mandatée par la fruitière.

- Prolongement du trottoir jusqu'au Buis

Une réunion a été organisée sur site le 13 septembre 2022 avec le cabinet Isagéo et l'entreprise Spie Batignolles Favier.

Le démarrage des travaux est prévu lundi 3 octobre 2022 pour une durée d'environ 6 semaines. Un arrêté de voirie pour la mise en place d'un alternat sera établi pour cette période.

Arrivée de Mr BRENGUIER à 19 H 15

- Dossier vestiaires stade

Une réunion est prévue le 05 octobre 2022 à 18 heures avec le cabinet ROCCO DE BONIS, les membres du conseil sont invités à y participer.

Mr BERNARD-BRET signale le dysfonctionnement d'une lampe sur le terrain d'entraînement. Le matériel a été acheté d'occasion il y a quelques années et les lampes commencent à griller. L'entreprise Serpollet intervenant sur la commune ce mercredi 28 septembre il lui sera demandé de regarder de plus près le système d'éclairage du stade.

Arrivée de Mme DUFFOURD à 19 H 25

Mme HERBIN demande s'il est possible que les participants aux matchs de foot et aux entraînements ne se gare pas le long de la route qui est empruntée également par les poussettes et les riverains. Mme Le Maire demande au responsable des travaux de bien vouloir trouver une solution en mettant dans un premier temps de la rubalise et demandera en amont l'autorisation à l'entreprise Blanchon de baliser la zone de non stationnement.

A la suite, une discussion houleuse s'est engagée entre plusieurs membres du conseil.

Commissions communales

- Rentrée scolaire 2022/2023 (D. Vanin Iung)

En septembre il y a eu une fermeture d'une classe suite à la baisse des effectifs, il reste donc 7 classes (3 de maternelle et 4 de primaire). Sinon la rentrée s'est bien déroulée.

- CCAS du 08/09/2022 (F. Martin)

Il y a très peu d'inscription pour le moment aux marches organisées dans le cadre d'octobre rose le 09 octobre, Mr MARTIN souligne le manque d'implication de certains membres du conseil.

Départ de Mr MARTIN et de Mme HERBIN à 19 H 40

- PLU modification de droit commun

Mme Le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune a reçu le devis de la SAS EPODE concernant la modification de droit commun du PLU, ciblée sur la zone de la Rubatière. Le montant du devis est de 3 900 € TTC. La commune doit se mettre en rapport avec le SMAPS et la DDT avant de lancer cette modification.

- FPIC 2022

Mme Le Maire informe les membres du conseil municipal que la communauté de commune à voté le mardi 20 septembre le montant 2022 du FPIC que doivent leur reverser les communes affiliées. Pour Domessin le FPIC atteint la somme de 57 630 €.

- Nouvelle disposition versement taxe d'aménagement (TA)

Jusqu'à présent, la TA était versée par les pétitionnaires par moitié 12 et 24 mois après l'obtention de l'autorisation d'urbanisme. A partir du 1^{er} janvier 2023, elle sera perçue par moitié 90 jours et 6 mois après, soit la date indiquée sur la déclaration attestant l'achèvement des travaux (DAACT), soit la date du procès-verbal constatant l'achèvement. Cela engendre 2 questions :

- Comment prévoir budgétairement à quel moment les pétitionnaires auront terminé leurs travaux ? Il va être difficile de faire des prévisions budgétaires.
- Quid de ceux qui ne déposent pas en mairie leur DAACT ? Il faudra un système de contrôle par la commune pour établir des PV de constat : tous les trimestres, semestres ?

- Fiches projets transmises à la Région

Madame Le Maire informe les membres du conseil municipal que Domessin avait reçu à la demande de la Région l'ensemble des communes de l'Avant Pays Savoyard à la salle des fêtes.

Lors de cette réunion avait été évoqués les nouveaux dispositifs de subvention pour l'aménagement du territoire.

Le 09 septembre dernier nous avons reçu les fiches projets avec une demande de retour pour le 15 septembre. Dans l'urgence nous avons proposé à la Région 4 fiches projets :

- Transformation de salles à l'école primaire (déplacement de la salle périscolaire actuellement dans l'algéco, dans la salle des maîtres de l'école primaire).
- Pour des raisons d'accessibilité, transformation de la salle des mariages pour accueillir les réunions du conseil, avec création d'une annexe pour le stockage du mobilier.
- Réaménagement de l'entrée de l'école maternelle (remplacement de l'auvent et réaménagement du hall et de l'espace des atsem).
- Réfection de la salle des fêtes (remplacement des placards intégrés, évier ... vers l'espace des chambres froides).

Ces projets ne sont que des propositions qui peuvent évoluer. Le bonus ruralité s'applique aux communes de moins de 2000 habitants, sur 4 ans avec un maximum de 24 000 € par commune.

4 QUESTIONS DIVERSES

- CCAS du 29/09/2022
- Présentation APD vestiaires stade le 05/10/2022
- Nouveaux arrivants 07/10/2022
- Octobre rose 09/10/2022
- Prochains conseil le 14/11/2022 et le 05/12/2022
- Inauguration école et spectacle LEMARCHAL le 02/12/2022
- Repas des aînés le 04/12/2022